



Changement de patronime mineur - hors mariage

Par **AMOA**, le **31/08/2015** à **11:34**

Bonjour

Notre fille est née en janvier 2001, hors mariage

Son père et moi même sommes allés en mairie une semaine après sa naissance

J ai accepté quelle ait le patronyme de son père

Aujourd'hui, notre fille à plus de 14 ans et souhaite porter MON patronyme

je crois lire sur le site "justice.gouv" que nous n avons pas besoin de passer par la longue procédure via Garde des Sceaux etc ...

mais ..."Il peut d'abord s'agir du changement de nom de famille de certains enfants mineurs.

Une simple déclaration conjointe doit être effectuée par les deux parents devant l'officier de l'état civil. "...

Merci pour vos lumières
et bonne journée